



Société d'Aviculture de la Porte Océane

**33^{ème} Exposition Nationale d'Aviculture à ST JOUIN BRUNÉVAL
du 25 au 26 NOVEMBRE 2017 par la SAPO sous le haut patronage
de la SCAF-SNC-FFC-FFV.**

Exposition dotée du Prix du Président de la République.

- **Article premier :** L'exposition organisée par la S.A.P.O aura lieu du 25 au 26 novembre 2017. Elle sera ouverte à tous les éleveurs amateurs ou professionnels. Les sujets inscrits devront être la propriété de l'exposant.
- **Article 2 :** Ne seront admis que les sujets bagués ou tatoués nés en **2015-2016-2017**, sauf pour les pigeons à caroncules. Les éleveurs de lapins seront priés d'inscrire à l'encre noire dans l'oreille droite de l'animal suivant le numéro de cage attribuée. Le jugement des animaux se fera aux points.
- **Articles 3 :** Droits d'inscription :

Unité : toutes catégories : 3,50 €	Couples aquatiques et ornement : 4,50€
Trios palmipèdes, volailles : 6,00 €	Catalogue : 5 €
- **Article 4 :** Les demandes d'engagement accompagnées des droits d'inscription, du règlement et du certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle à envoyer avant **le 21/10/2017** à **Madame Sylviane HARTEL 53, rue d'Estouteville 76290 Manneville - 02.35.20.19.89.**
Les règlements seront libellés à l'ordre de la SAPO.
Le Comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à motiver sa décision. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement.
Les engagements seront pris jusqu'à la capacité maximum de la salle.
- **Article 5 :** Les animaux subiront à leur arrivée une visite sanitaire. Tout animal suspect ne sera ni jugé, ni exposé. Les engagements ne seront pas remboursés. Il est souhaitable que les lapins soient vaccinés contre la VHD. Pour les autres animaux, **le certificat de vaccination et la déclaration sur l'honneur de vaccination contre la maladie de Newcastle sont à transmettre avec la feuille d'engagement.** Les animaux concernés par la convention de Washington et par arrêté du 27 Avril 1981, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ne seront pas admis à l'exposition.
- **Article 6 :** La société organisatrice ne pourra être tenue responsable ni du décès, ni d'accident de quelque nature que ce soit, qui pourrait survenir dans les locaux où se tiendra la manifestation. Toute transaction concernant des sujets non exposés est interdite dans l'enceinte de l'exposition.
- **Article 7 :** Les récompenses seront décernées d'après les décisions du jury.
- **Article 8 :** Les exposants désirant vendre des sujets exposés, devront inscrire le prix de vente sur la feuille d'engagement. Ce prix sera majoré de 20% au bénéfice de la SAPO. Tout exposant désirant retirer un animal de la vente après le jugement, devra s'acquitter de la majoration de 20%. Il n'y aura aucun ajout de vente d'animaux par téléphone pendant l'exposition.



Société d'Aviculture de la Porte Océane

Article 9 : Récompenses : Les juges décerneront les prix en fonction de la qualité des animaux présentés :

- **Prix du Président de la République** : Vase de Sèvres-Porcelaine de Limoges et une plaque **500x250**.

- **Grand Prix de la Ville de Saint Jouin-Bruneval** : Coupe de la ville et une plaque.

- **Grand prix « Normandie Aviculture »**. Une plaque

- **4 Grands prix d'élevage sur les 6 meilleures cages dans chaque catégorie Lapins, Volailles, Palmipèdes et Pigeons de même race et de même variété. Une plaque de 500x250 et un coffret de vin.**

- **4 Grands prix d'Exposition dans chacune des catégories représentées.. Une plaque de 500x250 et 1 coffret de vin**

- **6 meilleurs sujets en catégorie Pigeons : 2 en race Française, 2 en race étrangère, 2 en race fantaisie.**

- **6 Meilleurs sujets en Catégorie volailles.**

- **5 Meilleurs sujets en catégorie lapins.**

- **Tous meilleurs sujets seront récompensés par un panier garni et une plaque.**

➤ **Article 10** : Un classement aux points sera effectué sur les 6 meilleures. Une plaque souvenir ou un lot sera remis à chaque exposant.

➤ **Article 11** : Les organisateurs seront autorisés à concourir pour les Grands prix d'élevage, Meilleurs sujets d'exposition, meilleurs sujets et au Prix du Président de la république.

➤ **Article 12** : Calendrier de l'exposition :

❖ **Judi 23 novembre** : Réception des animaux de 14 h à 20h.

❖ **Vendredi 24 novembre** : Opération du Jury à partir de 8h.

❖ **Vendredi 24 novembre** : Ouverture aux écoles et public à partir de 15h.

❖ **Samedi 25 novembre** : Inauguration du salon avicole à 11h00.

❖ **Samedi 25 novembre** : Ouverture au public de 9h à 12h et 14h à 19h.

❖ **Dimanche 26 novembre**: Ouverture au public de 9h à 12h et 14h à 17h.

❖ **Dimanche 26 novembre**: Remise des récompenses à partir de 16h30 suivi du délogement.

➤ **Article 14** : Dans le cadre de l'exposition, il sera organisé :

❖ **Prix du Président de la république.**

❖ **27ème Championnat de France des races Avicoles et Cunicoles Normandes.**

❖ **Championnat régional du pigeon Cauchois.**

❖ **Championnat inter-régional du LYNX.**

* Pour tous ces championnats et challenges se référer aux règlements des clubs spécialisés. Les animaux des championnats et challenges peuvent prétendre à tous les prix de l'exposition et peuvent ainsi cumuler. Les sujets présentés en parquets et volières doivent être de la même année.

Article 15 : Pour les cas non prévus par le présent règlement, celui de la SCAF sera appliqué en cas de litige, le Président et le commissaire Général seront seuls autorisés à prendre les décisions qui s'imposent.

Le président : SIMON Sylvain

Le commissaire Général : AUBER Olivier



CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 21 OCTOBRE 2017

33^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Du 25 au 26 novembre 2017 à ST JOUIN BRUNÉVAL

Exposition dotée du Prix du Président de la République.

DECLARATION D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code Postal : Ville : Téléphone :

Groupage : Distance en Km:

Droits d'inscription :

Palmipèdes, Dindons, Faisans et Pintades :

.....Unité(s) à 3,50€ =

.....Couple(s) à 4,50€ = +.....

.....Trio (s) à 6,00€ = +.....

Volaille Grandes Races :

.....Unité(s) à 3,50€ = +.....

.....Trio (s) à 6,00€ = +.....

Volaille Races Naines:

.....Unité(s) à 3,60€ = +.....

.....Trio (s) à 6,00€ = +.....

Lapins et Cobayes :

.....Unité(s) à 3,50€ = +.....

Pigeons et Tourterelles :

.....Unité(s) à 3,50€ = +.....

Frais de secrétariat, Catalogue et Palmarès : à 5,00€ = + **5,00€**

Total =

Don en faveur de l'Exposition :

L'exposant soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les conditions.

Fait à Le

Signature :

- **Article 4 :** Les demandes d'engagement accompagnées des droits d'inscription, du règlement et du certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle à envoyer avant **le 21/10/2017** à **Madame Sylviane HARTEL 53, rue d'Estouteville 76290 Manneville- 02.35.20.19.89.** **Les règlements seront libellés à l'ordre de la SAPO.**
- Le Comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à motiver sa décision. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement.
- Les engagements seront pris jusqu'à la capacité maximum de la salle.

